

M. MACKLE: Parce que les banques ne veulent pas prêter à long terme à quiconque offre une propriété immobilière en garantie. J'ai découvert que les pertes infligées au gouvernement par la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles avaient été inférieures à un dixième p. 100 jusqu'en 1958. Ces prêts sont accordés par les banques et il faut qu'un cultivateur soit digne de confiance et qu'il acquière la confiance de la banque. Je crois que c'est l'idéal et je ne parviens pas à comprendre pourquoi les exploitants d'établissements touristiques ne peuvent obtenir des prêts semblables. Il nous faut recourir au marché noir de la finance. Je connais un exploitant qui a éprouver des difficultés avec son entrepreneur et qui n'a pu ouvrir ses portes que le 19 juillet. Il a perdu trois pleines semaines de la saison touristique. Cependant, son bénéfice net, en dépit d'une baisse générale de 10 p. 100 du tourisme en Ontario, a surpassé de 22.91 p. 100 son bénéfice net de 1957. Je ne crois pas, mesdames et messieurs, que des entreprises légitimes au Canada doivent être réduites à payer des taux d'intérêt de 14 p. 100 pour obtenir de l'argent.

J'étais convoqué à une assemblée hier soir et ceci va vous montrer ce qui se passe dans votre ville d'Ottawa. Un de nos membres voulait emprunter pour s'agrandir. Il a un très bel établissement qui vaut environ \$300,000. Finalement, une compagnie a offert de lui prêter \$300,000 à 10 p. 100, remboursables en 15 ans, ce qui veut dire que cet exploitant devra gagner \$60,000 par année, car le gouvernement prendra 53 p. 100 de ses \$60,000 et le reste ira au créancier hypothécaire. Ce n'est qu'un exemple de ce qui se passe ici même, en bordure d'Ottawa. Jugez du mal qu'éprouvent les exploitants d'établissements touristiques qui essaient d'améliorer leurs établissements afin de donner à nos visiteurs la sorte de service auquel ils s'attendent. Merci.

Le sénateur DAVIES: Vous avez dit que le gouvernement prenait 13 p. 100. Ce taux ne s'applique qu'à une compagnie.

M. MACKLE: Oui.

Le sénateur DAVIES: Voulez-vous dire que tous ces motels appartiennent à des compagnies?

M. MACKLE: Non. Ce n'est qu'un exemple que je vous ai donné. Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres.

Le PRÉSIDENT: Il y a un établissement très bien aménagé à quatre milles environ à l'ouest de London. J'ignore comment on l'a financé.

M. MACKLE: Je me pose constamment cette question.

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais il nous faut maintenant lever la séance. Là-dessus le comité s'ajourne.

Ottawa, jeudi 16 juin 1959

Le Comité permanent du tourisme se réunit à 2 heures et 30 minutes de l'après-midi, sous la présidence du sénateur R. B. Horner.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici M. Alan Field, directeur de l'Office fédéral du tourisme; M. John Fisher, directeur exécutif de l'Association canadienne du tourisme; M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint du Nord Canadien. Lequel entendrons-nous d'abord? Nous n'avons pas encore fourni à M. Fisher l'occasion de parler. Allons-nous l'entendre maintenant?

Le sénateur ISNOR: Étant donné que M. Fisher a dû venir à Ottawa et que M. Côté et M. Field et les autres demeurent en ville, je crois qu'il faudrait entendre M. Fisher si cela vous convient.

M. JOHN FISHER (*directeur exécutif de l'Association canadienne du tourisme*): Honorables sénateurs, je n'ai pas de texte préparé. Je voudrais simplement récapituler les observations faites par notre président, le colonel James